RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. Caractéristiques

La manifestation cycliste de masse "La Drômoise" est une cyclosportive et une rando-cyclo. La rando-cyclo est aussi ouverte aux enfants mineurs obligatoirement munis d'une autorisation parentale. L'utilisation de vélos électriques est autorisée sur les parcours rando. La forte connotation de convivialité (arrêts ravitaillements, repas à l'arrivée, village des partenaires,...) lui ôte tout caractère exclusif de compétition.

2. Sécurité

Chaque participant devra se conformer au code de la route ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
Les véhicules officiels ouvriront la route. Les carrefours principaux seront tenus par des signaleurs agréés. L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge.
Nous vous demandons une prudence toute particulière dans les descentes des cols qui restent tous ouverts à la circulation.
Seuls sont autorisés, sur les parcours cyclosportifs, les véhicules de l'organisation (suiveurs, balais et dépannage) et de secours.
Chaque participant randonneur doit terminer son épreuve en passant sous l'arche d'arrivée, ceci afin de garantir le suivi des arrivées pour les organisateurs.

3. Obligations

Fournir la preuve de son aptitude à la pratique du sport cycliste en produisant :

- soit la photocopie d'une licence fédérale avec visa médical (FFC, FSGT, FFT, FFCT, UFOLEP).
- soit un certificat médical, de moins de un an à la date de la course, spécifiant clairement l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition.

Porter un casque rigide conforme aux normes européennes dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.
Pour participer à la cyclosportive du dimanche, l'âge minimal est fixé à 16 ans. L'enfant doit dans ce cas fournir à l'inscription une autorisation parentale validant sa participation, en plus des éléments cités ci-dessus.

4. Infos Assurances

Un dispositif d'encadrement et de secours est mis en place selon chaque parcours. Une assurance responsabilité civile a été souscrite chez "AXA/GRAS SAVOYE" et "GROUPAMA". Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et à l'arrivée. Cette assurance ne prend en charge ni les soins, ni les dommages matériels ; chaque participant est responsable de ses dommages et possède sa propre assurance accident. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, de détérioration du matériel ou d'équipement pendant la durée de l'épreuve.
Les épreuves et tracés définis peuvent être modifiés, neutralisés, voir annulés, sans préavis et préjudice d'aucune sorte, par le seul directeur de l'épreuve.
Les comportements anti-sportifs, les non respects du règlement, du code de la route, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

5. Contrôles

Les commissaires veilleront au respect du règlement.
Les portes horaires seront obligatoirement respectées : consultez les au départ de la course ou sur **www.cyclodromoise.com**

6. Le Diois "tourisme vert"

Les personnes ne respectant pas l'environnement durant la course (papier ou emballage jetés sur la voie publique) seront déclassées.

7. Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription.
Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de forces majeures.

8. L'inscription

Par internet sur **www.velo101.com** ou **www.ats-sport.com** ou par courrier (office du tourisme Pays Diois rue des Jardins 26150 Die) via le bulletin d'inscription.
L'engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quoi que ce soit.
Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
Le montant de l'engagement comprend :

- un cadeau textile et une bouteille de clairette de Die (hormis pour les mineurs et les enfants inscrits sur la Drômoise des familles).
- un repas à l'arrivée après votre (ou vos) épreuve(s), hormis pour la Gravel : collation à l'arrivée.
- l'assurance responsabilité civile (AXA / gras Savoye et Groupama) souscrite par l'association.
- des lots par tirage au sort le dimanche, seuls les concurrents présents participeront au tirage.

Délai d'inscription : pour les journées de vendredi et samedi, fin des inscriptions 7 jours avant le départ des épreuves / concernant les épreuves du dimanche, jusqu'à 19:30 le samedi pour les cyclosportives et 8:30 le dimanche pour les randos, devant l'OT (Aire de Meyrosse).
Identification des concurrents : une plaque de cadre. Les participants à La Drômoise en Baronnies et à La Drômoise en Vercors se verront remettre un carnet de route au moment du retrait de leur dossard.

9. Droits à l'image
Chaque participant autorise expressément les organisateurs de La Drômoise, ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaitre, prises à l'occasion de la manifestation cycliste La Drômoise. Cela, sur tous les supports y compris promotionnels et publicitaires et les livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

10. Règlement du Challenge Inter-entreprises
Le classement est établi en fonction du nombre de participants de chaque structure passant la ligne d'arrivée. Celle qui aura le plus grand nombre de collaborateurs présents à l'arrivée remportera le trophée en fonction de sa catégorie.

3 catégories sont primées :
- Structures de 1 à 9 collaborateur(trice)s
- Structures de 10 à 50 collaborateur(trice)s
- Structures de plus de 50 collaborateur(trice)s

La remise de prix et le pot de l'amitié se feront juste après l'épreuve sur l'aire de Meyrosse de Die.

11. Conditions d'accessibilité aux épreuves
Les épreuves sont ouvertes à tous les cyclistes, licenciés ou non ayant 16 ans et plus le jour du 20 septembre 2020 (autorisation parentale obligatoire pour les -16 ans).
Concernant la participation des enfants : une autorisation parentale écrite est obligatoire et à remettre lors du retrait du dossard (un modèle est disponible sur le site : www.cyclodromoise.com). Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte référent pendant l'épreuve.
Attention : pas d'inscription cyclosportive le dimanche 20/09/2020 matin.

12. Spécificité de l'épreuve Gravel
Le circuit proposé est accessible aux vélos de type Gravel (vélo de route à pneus larges adaptés aux chemins) ainsi qu'aux Vélos Tout Chemin, Vélo Tout Terrain et Vélo à assistance électrique. Il est composé de 1/3 de pistes forestières et 2/3 de petites routes goudronnées. L'épreuve se déroule dans un environnement forestier et peut être sujet à annulation si les services de l'État jugent l'accès dangereux en raison notamment des risques incendie.

13. Condition d'annulation
Pour toute demande de remboursement liée à l'impossibilité de pouvoir prendre le départ d'une personne déjà inscrite, une demande écrite devra être rédigée par le participant au « *Service inscription de La Drômoise – à l'attention d'Olivier Riosset* ». Un rembousrement peut-être demandé uniquement dans le cas d'un problème médical certifié et signalé à plus de 7 jours de l'épreuve. L'organisation ne peut être tenue pour responsable d'une annulation d'épreuve liée à un évènement extérieur et imprévisible.

14. Sécurité et environnement
La circulation automobile n'étant pas interrompue sur l'ensemble du parcours les 18, 19 et 20 septembre et sur certaines portions du parcours le 20 septembre, chaque participant doit respecter le code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.
Le port du casque homologué est obligatoire sur tous les circuits.
Les VAE sont autorisés uniquement en formule randonnée.
Chaque participant est autorisé à emporter avec lui des vivres de ravitaillement. Une fois utilisées, leurs déchets restant devront être obligatoirement déposés dans une poubelle de tri adaptée. Tout participant refusant cette procédure sera immédiatement exclu de l'épreuve.

15. Horaires et lieux de retrait des dossards
- **vendredi 18 sept. de 7h00 à 8h45 à la Motte Chalancon** (place de la Mairie): uniquement pour La Drômoise en Baronnies
- **vendredi 18 sept. de 16h30 à 19h00 à Die** (parking Meyrosse) : toutes les épreuves
- **samedi 19 sept. de 7h30 à 8h45 à Die** : uniquement pour les 2 épreuves de La Drômoise en Vercors
- **samedi 19 sept. de 12h00 à 13h15 à Die** : uniquement pour la Drômoise Gravel et le challenge Inter-entreprises
- **samedi 19 sept. de 14h00 à 19h30 à Die** : toutes les épreuves
- **dimanche 20 sept. de 6h30 à 8h30 à Die** : toutes les épreuves

16. Lieux de départs des épreuves
- **Vendredi** 18 sept. : **Place de la Mairie de la Motte-Chalancon**
- **Samedi** 19 sept. 2020 : **Parking de Meyrosse de Die**
- **Dimanche** 20 sept. 2020 : **Av. de la Division du Texas de Die**

17. Horaires de départs des épreuves
Chaque épreuve dispose d'un horaire de départ mentionné sur le tableau « *tarifs et inscriptions* » consultable également sur le site internet www.cyclodromoise.com.

18. Engagement et paiement
Engagement et paiement : voir bulletin d'inscription.
Choix du parcours à l'inscription et en cours de route (si nécessaire). En m'inscrivant j'autorise à reverser 2 € de mon inscription aux associations caritatives
Attention : pas d'inscription cyclosportive le dimanche 20/09/2020 matin.

19. Validation d'inscription
Votre inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute inscription sera définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf cas particuliers).